

**SDMIS**

**SAPEURS-POMPIERS**

# **Procès-verbal du Conseil d'administration**

**du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

**8 mars 2021**



**Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 8 mars 2021**

**Membres présents : (par ordre alphabétique)**

**Avec voix délibérative :**

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Madame Corinne CARDONA
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Gilles GASCON
- Monsieur Christophe GEOURJON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Madame Claudine PERROT-BERTON
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Véronique SARSELLI

**Pouvoir :**

- Monsieur Mohamed CHIHI donne procuration à madame Zémorda KHELIFI

**Sans voix délibérative :**

- Monsieur Patrick BAGHDASSARIAN, suppléant de monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Charles-Henri BERNARD, suppléant de monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Philippe GARNIER, suppléant de madame Claire PEIGNÉ

**Membre de droit :**

- Monsieur Thierry SUQUET, préfet délégué pour la défense et la sécurité

**Membres de droit avec voix consultative :**

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin lieutenant-colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant Franck CHENAL
- Adjudant-chef Kilian AKAKPO
- Monsieur Karim KHAZAZ



# **Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours**

## **Conseil d'administration**

**Lundi 8 mars 2021**

### **Ordre du jour**

|                                                                                                                                                                                | <b>Page</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Installation de deux membres élus du conseil d'administration.....                                                                                                             | 4           |
| Élection de la commission d'appel d'offres du SDMIS .....                                                                                                                      | 5           |
| Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de commissions et<br>d'un comité du SDMIS ainsi qu'au sein d'un organisme extérieur au SDMIS ..... | 6           |
| R/21 – 03/01 Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration .....                                                                               | 11          |
| R/21 – 03/02 Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et Autorisation de Programme<br>du 8 mars 2021 « opérations immobilières » .....                               | 12          |
| R/21 – 03/03 Budget principal du SDMIS – reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020 .....                                                                                | 22          |
| R/21 – 03/04 Budget principal du SDMIS - budget primitif pour l'exercice 2021 .....                                                                                            | 25          |
| R/21 – 03/05 Budget annexe énergies renouvelables - budget primitif pour l'exercice 2021 .....                                                                                 | 34          |
| R/21 – 03/06 Budget annexe énergies renouvelables - règles d'amortissement à la section<br>d'investissement .....                                                              | 36          |
| R/21 – 03/07 Convention cadre C2021-007 entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et le SDMIS<br>pour la période 2021-2024 .....                                                 | 37          |

# Conseil d'administration

Lundi 8 mars 2021

-----  
*(La séance est ouverte à 14 heures 55 sous la présidence  
de Mme KHELIFI.)*

**Madame KHELIFI.-** Bonjour à toutes et à tous. Mesdames, messieurs, monsieur le Préfet, ainsi que je vous l'avais annoncé à la fin du conseil d'administration du 20 janvier dernier, nous aurions dû nous réunir sur le site de Saint-Priest. Toutefois au regard de la situation sanitaire actuelle et dans le cadre de la prorogation de l'état d'urgence jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021, j'ai décidé en application de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 de réunir le conseil d'administration de ce jour à distance, comme il en a été fait mention sur les convocations qui vous ont été transmises et qui précisaient les modalités techniques de cette réunion. Je vous propose toutefois, si la situation sanitaire s'améliore, de reporter ces visites qui étaient prévues aujourd'hui lors du conseil d'administration du mois de mai.

Les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin pour la réunion du conseil d'administration à distance, sont celles fixées par délibération du conseil d'administration du SDMIS du 16 juin 2020.

Nous allons procéder à l'appel des membres élus du conseil d'administration. Monsieur le contrôleur général, je vous remercie de procéder à cet appel.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Merci madame la présidente, je vais effectivement faire l'appel des membres du conseil d'administration. Pour la bonne forme, je n'appelle que les titulaires et le

suppléant seulement si le titulaire n'est pas là, même si le suppléant a été évidemment invité à participer à ce conseil d'administration.

*(Le contrôleur général DELAIGUE procède à l'appel nominal.)*

Madame la présidente, le quorum est atteint, la séance du conseil d'administration peut se tenir.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie monsieur le directeur.

Avant de commencer à examiner l'ordre du jour du conseil d'administration, je souhaite d'abord honorer la mémoire de l'adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS, sapeur-pompier volontaire de la caserne de Givors, décédé en service commandé, le dimanche 24 janvier 2021. Après une séance de sport, l'adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS a été retrouvé en arrêt cardio-respiratoire dans les vestiaires de la caserne et malgré les tentatives de réanimation, ce dernier a été déclaré décédé.

L'adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS était âgé de 50 ans, sous-officier de sapeur-pompier volontaire et sapeur-pompier volontaire depuis 1987, il était également le président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de la caserne de Givors. Il était particulièrement estimé de sa hiérarchie et de ses collègues.

Je souhaite également rendre un hommage au médecin colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin chef du service de santé et de secours médical du SDMIS de 2004 à 2020. Il nous a quittés le 23 février 2021 à l'âge de 50 ans également. Après avoir été médecin chef du service de santé et de secours médical du SDIS de l'Ain, il a rejoint en novembre 2004 par voie de mutation, le SDIS du Rhône où il a été nommé médecin chef du service de santé et de secours médical, fonction qu'il a assurée avec détermination et compétence jusqu'à l'année dernière.

Homme de conviction, enjoué, combatif, généreux dans l'effort comme dans la vie, le médecin colonel Jean-Gabriel DAMIZET a profondément marqué l'histoire du SSSM et du SDMIS. Il se battait avec

énergie et courage depuis des années contre la maladie. Un hommage officiel lui sera rendu par le SDMIS lorsque les contraintes sanitaires permettront son bon déroulement dans de bonnes conditions.

En mémoire de l'adjudant-chef Jean-Paul ACCOLAS et du médecin colonel Jean-Gabriel DAMIZET, je vous invite, chers collègues, à respecter une minute de silence.

*(L'assemblée procède à une minute de silence.)*

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie.

Je vois que M. ROUSSEAU est connecté.

**Monsieur ROUSSEAU.-** Bonjour madame la présidente, excusez-moi de mon retard, c'est un peu compliqué.

**Madame KHELIFI.-** Je vous en prie. Bonjour monsieur le payeur Départemental.

#### **Installation de deux membres élus du conseil d'administration**

**Madame KHELIFI.-** Nous allons tout d'abord procéder à l'installation de deux nouveaux membres élus du conseil d'administration. M. Benjamin BADOUARD, membre titulaire du conseil d'administration du SDMIS et Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA, membre suppléante du conseil d'administration, tous deux représentants de la Métropole de Lyon ont fait part de leur souhait de démissionner de leur mandat au sein de ce conseil d'administration et de ne plus y siéger.

La Métropole de Lyon a, par délibération du 25 janvier 2021, désigné M. Mohamed CHIHI pour remplacer M. Benjamin BADOUARD et Mme Muriel LECERF pour remplacer Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA.

Il revient aujourd'hui à notre assemblée de prendre acte de ces désignations. Je souhaite à ces deux membres la bienvenue au sein de notre assemblée. Je ne sais pas s'ils sont présents, je crois que non. M. CHIHI m'a fait part de son absence cet après-midi.

## Élection de la commission d'appel d'offres du SDMIS

**Madame KHELIFI.-** Du fait de ces nouvelles désignations, nous allons maintenant procéder à l'élection de la commission d'appel d'offres du SDMIS puisque M. Benjamin BADOUARD était membre titulaire de la commission d'appel d'offres du SDMIS (CAO), élu par notre conseil d'administration du 25 novembre dernier. Je vous propose, afin de permettre le bon fonctionnement de la CAO, de remplacer M. Benjamin BADOUARD au sein de la CAO et, pour ce faire, de procéder à une nouvelle élection de la CAO du SDMIS conformément aux dispositions du CGCT, étant précisé que l'élection d'une liste unique, qui rend impossible l'organisation d'un vote à la représentation proportionnelle, est régulière.

Je rappelle également que Mme Blandine COLLIN, vice-présidente du conseil d'administration, habilitée à signer les marchés de l'établissement en vertu de la délégation de fonction que je lui ai accordée, assure la présidence de cette CAO conformément à l'arrêté pris par mes soins. Il revient au conseil d'administration de procéder à l'élection de dix membres, cinq titulaires et cinq suppléants de cette CAO.

Une liste de candidats a été constituée et m'a été communiquée. Il s'agit :

- en tant que titulaires, de M. Mohamed CHIH ;  
Mme Christiane CHARNAY ; M. Jean-Jacques BRUN ;  
Mme Claude GOY ; M. Pierre MARMONIER.

Rien ne change à part M. Mohamed CHIH qui remplace M. Benjamin BADOUARD

- en tant que suppléants, pas de changement. Sont candidats : M. Jean-Charles KOHLHAAS ; Mme Sonia ZDOROVITZOFF ; M. Gilbert-Luc DEVINAZ ; Mme Claire PEIGNÉ ; M. Patrice VERCHÈRE.

Y a-t-il une autre liste de candidats ? Une seule liste ayant été présentée, je déclare, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, M. Mohamed CHIHI, Mme Christiane CHARNAY, M. Jean-Jacques BRUN, Mme Claude GOY, M. Pierre MARMONIER, titulaires de la CAO et M. Jean-Charles KOHLHAAS, Mme Sonia ZDOROVITZOFF, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Claire PEIGNÉ, M. Patrice VERCHÈRE, suppléants de cette CAO.

**Désignation de membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de commissions et d'un comité du SDMIS ainsi qu'au sein d'un organisme extérieur au SDMIS**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au point suivant de cet ordre du jour qui consiste en la désignation des membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein de commissions et d'un comité du SDMIS ainsi qu'au sein d'un organisme extérieur du SDMIS.

M. Benjamin BADOUARD siégeait comme représentant de l'établissement en tant que membre suppléant au CHSCT, aux commissions administratives paritaires des personnels administratifs, techniques et spécialisés de catégories A, B et C ainsi qu'à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers et à la commission de réforme des agents auprès du CDG 69.

M. Mohamed CHIHI, désigné par la Métropole de Lyon pour remplacer M. Benjamin BADOUARD, le remplace également au sein de ce comité et de ces commissions.

Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA siégeait comme représentante de l'établissement en tant que membre suppléante aux CAP PATS A, B, C et à la CAP SPP. Mme Muriel LECERF, désignée par la Métropole de Lyon pour remplacer Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA, la remplace également au sein de ces commissions.

Par ailleurs, suite au départ du SDNIS de Mme Arabelle CHAMBRE-FOA, Mme Maud MASSARDIER-BELLEVRAS la remplace comme titulaire au comité technique, au comité consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires et au CHSCT.

Mme Géraldine ACHARD remplace Mme Arabelle CHAMBRE-FOA comme suppléante à la commission des achats adaptés et elle remplace Mme Maud MASSARDIER-BELLEVRAS comme suppléante au comité technique et au comité consultatif Départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Voilà pour ces désignations.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des remarques ?  
(Aucune).

#### **Point COVID-19**

**Madame KHELIFI.-** Nous allons procéder à un point COVID-19 et sur les derniers contacts que nous avons eus avec la préfecture qui nous a demandé notre collaboration pour un point de dépistage qui a eu lieu hier, toute la journée, de 10 heures 30 à 17 heures au parc de la Tête d'Or et au sein des locaux de la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. Voulez-vous en dire quelques mots, monsieur le directeur et puis parler peut-être de la campagne de vaccination qui arrive et de notre collaboration avec les services de l'État ?

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Merci madame la présidente.

Je serai rapide sur la partie historique parce que nous l'avons vue déjà plusieurs fois au conseil d'administration. Je rappelle une mission extrêmement importante que nous continuons à faire mais de façon plus légère, ce sont les dépistages à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Je rappelle que nous avons été amenés à tester 37 000 personnes à l'aéroport pendant six mois, du mois d'août jusqu'au mois de février. Depuis début

février, le dispositif a été modifié puisque maintenant, les gens qui prennent l'avion ont l'obligation d'avoir des tests et donc le contrôle depuis le mois de février est un contrôle aléatoire, qui est défini une fois par semaine en général mais le Préfet peut décider que cela peut être plus ou moins en fonction de la situation. Donc nous avons une équipe qui, au minimum une fois par semaine, fait des contrôles aléatoires sur un avion qui a été pris, je dirai au hasard, de façon à voir si le contrôle se passe bien. C'est la partie « aéroport » et nous dirons que c'est plus léger que cela ne l'a été pendant plusieurs mois.

Ensuite, nous avons le transport des personnes positives au COVID-19 et qui ont besoin d'un isolement. Lorsque personne n'est en capacité de les transporter, c'est le SDMIS qui le fait. Nous avons transporté 140 personnes lors de 53 opérations, donc 140 personnes ont été transportées actuellement dans un ancien EHPAD, l'hôpital de Belleville sur Saône. C'est là où on transporte ces personnes.

Et pour le compte de l'ARS, nous avons été amenés à faire, depuis le début du COVID-19, 33 opérations sur des clusters pour faire des prélèvements sur les personnes et très récemment, ce dimanche, l'ARS nous a demandé de faire un contrôle au parc de la Tête d'Or à Lyon et à Villefranche-sur-Saône à la salle des Échevins.

C'est quand même intéressant de voir que sur 250 contrôles sur ces deux sites, 20 personnes ont quand même été détectées positives au COVID-19, 8 à 10 % des personnes que nous avons contrôlées ce dimanche. Voilà pour l'ensemble des éléments liés au COVID-19 sans oublier, bien sûr, toutes nos opérations de secours sur lesquelles le COVID-19 peut être présent à tout moment.

Permettez-moi, madame la présidente, de souligner aussi des éléments d'actualité. Jeudi soir, un certain nombre d'événements ont eu lieu à la Duchère, vendredi à Rillieux-la-Pape, samedi à Bron et je transmets à M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, mes

remerciements parce que les services de police ont été extrêmement performants dans notre protection car il n'y a eu aucune agression de sapeurs-pompiers même si des situations étaient difficiles. Donc je renouvelle, monsieur le Préfet, les remerciements de la part du SDMIS sur cette protection et ce travail en commun réalisé avec la police pendant tout le week-end, c'est aussi un point.

Voilà, madame la présidente, rapidement une présentation de la situation, qui est sous contrôle.

Pour ce qui est de la vaccination, les sapeurs-pompiers ont pu vacciner avec le vaccin Pfizer plus de 300 personnes entre 50 et 65 ans. Et avec le vaccin d'AstraZeneca, nous avons vacciné près de 400 personnes sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires de moins de 50 ans ainsi que des personnels administratifs et techniques qui ont des problèmes particuliers. Donc ces 700 personnes ont été vaccinées au sein du SDMIS et, bien sûr, les choses continuent autant que de besoin.

Voilà madame la présidente, la situation sur la partie COVID-19 et l'actualité.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le directeur. Monsieur le Préfet.

**Monsieur SUQUET.-** Merci beaucoup, madame la présidente, je voulais à mon tour remercier le SDMIS pour sa réactivité sur cette demande complémentaire qui correspondait à un effort particulier fait ce week-end, portant à la fois sur un renforcement du dépistage et sur un renforcement des efforts en matière de vaccination.

En matière de vaccination, un renforcement a été rendu possible par le fait que nous avons fini les vaccinations des personnes en EHPAD et, au titre de la surveillance renforcée qui affecte actuellement la Métropole et le Département, on nous a attribué des doses supplémentaires

qui nous ont permis de vacciner près de 4 500 personnes ce week-end. Parallèlement, nous avons développé ces opérations de tests de façon importante, dimanche en particulier dans le parc de la Tête d'Or et, de façon importante, aussi à Villefranche-sur-Saône avec le soutien du SDMIS dans d'excellentes conditions.

Je voulais aussi vous remercier de la participation, dimanche matin, à l'évacuation d'une partie de Lyon pour le désamorçage d'une bombe datant de la Seconde Guerre mondiale pour laquelle tout s'est extrêmement bien passé. Vous nous avez apporté votre concours et des conseils absolument importants qui ont permis que cette opération se déroule de façon très satisfaisante en matinée.

Je ne m'étends pas sur les événements de violence urbaine depuis jeudi, si ce n'est pour redire à mon tour que la présence permanente des sapeurs-pompiers dans les conditions que vous venez de décrire de travail avec la police nationale, participe de leur bonne gestion. Voilà ce que je voulais rajouter.

Peut-être d'une façon plus générale, sachez qu'aujourd'hui à raison de cet effort de vaccination qui a été mené ces dernières semaines et amplifié samedi et dimanche, maintenant plus de 91 000 personnes sont vaccinées dans le Département, ce qui représente 5 % de la population totale.

Et cet effort va se poursuivre, nous avons enregistré à nouveau ce matin la livraison de plus de 400 000 doses d'AstraZeneca destinées à la médecine de ville. 400 000, c'est pour l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la répartition reste à faire mais nous avons bien reçu les livraisons dans les conditions annoncées que nous attendions pour cette semaine.

Voilà madame la présidente, ce que je pouvais ajouter à l'intervention du contrôleur général.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le Préfet, c'est peut-être l'occasion également de repréciser notre volonté, la volonté du SDMIS, de contribuer et d'encore plus affirmer cette volonté de collaborer avec vos services. Cela se fera certainement dans d'autres occasions et, effectivement, dans le cadre de la vaccination.

Nous passons au point suivant, s'il n'y a pas de demande, de question. Je vois M. ARTIGNY lever la main.

**Monsieur ARTIGNY.-** Merci madame la présidente.

Je voulais intervenir en tant que président de la CAP, non pas sur l'exposé très détaillé qui nous a été fourni concernant la vaccination COVID-19 mais effectivement sur les événements qui ont eu lieu dans certains quartiers et villes de la Métropole. Cela a été un peu abordé et je tenais à souligner la qualité de l'intervention des sapeurs-pompiers en collaboration avec les forces de l'ordre de façon à maîtriser rapidement cette situation.

Je pense qu'en tant que président de la CAP, il est important de pouvoir souligner l'excellent travail et professionnalisme dont ont fait preuve les sapeurs-pompiers lors de ces événements. Merci.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur ARTIGNY. D'autres demandes d'intervention ? Des questions peut-être ? (*Aucune*)

#### **R/21 – 03/01    Compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au point suivant qui porte sur le compte rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration. Le rapport vous a été adressé avec votre convocation, il s'agit des délibérations adoptées par le bureau du conseil d'administration lors de ses réunions du 20 janvier et du 3 février dernier, en application de la délégation que le conseil d'administration lui a accordé le 3 novembre 2020 dont il vous est aujourd'hui rendu compte.

Monsieur le contrôleur général, je vous cède la parole pour d'éventuels éléments complémentaires.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Madame la présidente, comme nous avons eu cinq conseils d'administration en quatre mois, il y a eu très peu de rapports, trois, dans les bureaux du conseil d'administration.

Deux concernaient les marchés publics à procédure formalisée qui permettaient effectivement à la commission d'appel d'offres notamment de pouvoir travailler après délibération. Un autre rapport concerne un accord transactionnel, suite à un accident de la circulation mais c'est une somme de 145,80 euros donc un petit accord transactionnel.

Pour ce qui est des marchés, bien évidemment, cela concerne surtout les systèmes d'information ainsi que le groupement logistique et les systèmes d'information encore. Ce sont évidemment des enjeux qui sont importants en matière de sécurité et de sécurité opérationnelle. Voilà madame la présidente ce que nous avons vu en bureau.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le directeur. Y a-t-il des questions ? Nous allons procéder au vote.

Qui est contre ce compte rendu ? Qui s'abstient ? Donc le conseil d'administration est pour à l'unanimité. Je vous remercie.

***Le rapport R/21 – 03/01 est adopté à l'unanimité.***

**R/21 – 03/02 Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et Autorisation de Programme du 8 mars 2021 « opérations immobilières »**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au rapport suivant, un des plus importants dossier de ce conseil d'administration, qui porte sur le programme pluriannuel d'investissement et l'autorisation de programme du 8 mars 2021 Opérations immobilières. Vous avez été destinataires du rapport qui vous a été adressé avec votre convocation.

J'ai souhaité vous proposer une programmation pluriannuelle d'investissement afin de disposer d'un outil de pilotage et d'anticipation durant la première partie de notre mandat, pour permettre de donner les moyens à notre établissement public en utilisant efficacement les moyens qui lui sont alloués, et de mettre en œuvre les trois objectifs suivants :

- Le premier objectif, c'est la réalisation de la mission opérationnelle. C'est bien la mission de service public, du quotidien à l'exceptionnel, qui évolue en permanence et impose une adaptation continue, qui doit continuer à guider les décisions de notre assemblée ;
- Le deuxième objectif porte sur la santé, la sécurité et la qualité de vie en service. La politique volontariste engagée depuis plusieurs années dans ce domaine doit être poursuivie. La sécurité des sapeurs-pompiers en opérations de secours, ainsi que la prévention et la lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers, sont des exigences placées au même rang que la mission elle-même ;
- Le troisième objectif porte sur l'engagement vers la transition écologique. Le SDMIS se doit de contribuer à la transition écologique notamment par la réduction de sa consommation énergétique, la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et, de façon plus générale, par la limitation de son impact environnemental.

Ces orientations ont vocation à être déclinées dans les quatre grands domaines d'investissement du SDMIS qui sont les suivants :

- la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles ;
- les systèmes d'information et, particulièrement, les systèmes d'information opérationnels et la transformation numérique du SDMIS ;

- les acquisitions de véhicules ;
- et les acquisitions de matériels, d'équipements de protection individuelle et effets d'habillement notamment opérationnels.

Dans le premier grand domaine, pour ce qui relève de la gestion patrimoniale et des opérations immobilières nouvelles, ce rapport intègre également une nouvelle autorisation de programme consacrée aux opérations immobilières. En effet, nous vous proposons de regrouper dans une seule et nouvelle autorisation de programme, d'une part, l'achèvement et la réévaluation du programme pluriannuel immobilier voté en 2015 et, d'autre part, deux nouvelles opérations.

Les huit opérations restantes, les anciennes, sont les suivantes : Villié-Morgon, Tarare, Quincieux, Saint-Vincent de Reins, Fontaines-sur-Saône, Belleville-en-Beaujolais, Millery, Saint-Germain Nuelles/Bully /Sarcey.

Quant aux deux opérations nouvelles, il s'agit de l'extension-restructuration de la caserne de Villeurbanne-La Doua pour laquelle une révision du PLU-H sera vraisemblablement nécessaire. La deuxième opération est la construction, au sein de l'école Départementale-métropolitaine, d'un bâtiment de simulation destiné à accueillir des formations, avec un plateau de simulation modulable et des locaux de réalité virtuelle.

Toutes les opérations immobilières devront prendre en compte les trois priorités que j'ai citées tout à l'heure, que sont la mission opérationnelle, la santé, sécurité, qualité de vie en service et la transition écologique.

Le montant de cette autorisation de programme s'élève à 21,3 millions d'euros et se réalisera sur plusieurs exercices budgétaires. Le SDMIS consacrera de l'ordre de 6 millions par an à la gestion patrimoniale et aux opérations immobilières nouvelles, les dix opérations que je viens de citer.

Par ailleurs, des demandes me parviennent concernant particulièrement le secteur Sud-Est de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône entre la rive gauche du Rhône et le parc de Miribel Jonage, force est de constater qu'il s'agit d'un secteur géographique en pleine évolution démographique.

Aujourd'hui, hors ville de Lyon, il s'agit de près de 560 000 habitants, ce qui est l'équivalent du Département du Rhône. Avant d'envisager d'éventuelles décisions au cours de notre mandat concernant ce territoire, il me paraît indispensable de compléter les études déjà réalisées. Je demande donc au contrôleur général Serge DELAIGUE de bien vouloir engager une réflexion avec ses services et les différentes parties prenantes.

Le deuxième grand domaine porte sur les systèmes d'information et particulièrement les systèmes d'information opérationnels et la transformation numérique du SDMIS. Pour ce qui relève des systèmes d'information, le montant consacré sera sensiblement le même, de l'ordre de 6 millions d'euros destinés à quatre objectifs :

- maintenir en condition opérationnelle nos systèmes d'information et particulièrement notre système d'information opérationnel en axant notre vigilance sur ce qui relève de la cybersécurité ;
- achever la transformation numérique de notre établissement ;
- préparer également notre établissement à l'intégration du Réseau radio du futur ;
- et puis préparer le déploiement et assurer la migration de notre système d'alerte vers NEXSIS 18-112.

Sur ces deux derniers projets d'envergure nationale, je laisserai ensuite la parole à M. le contrôleur général qui vous apportera des éléments complémentaires.

Le troisième domaine porte sur les acquisitions de véhicules. Concernant ces acquisitions de véhicules, l'enveloppe annuelle sera du même ordre aux alentours de 6 millions d'euros également et permettra d'assurer le renouvellement et l'adaptation de nos véhicules, de poursuivre l'acquisition mutualisée de VSAV avec 11 SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, tout en saisissant les opportunités pour poursuivre notre politique en faveur de la transition écologique.

Le dernier et quatrième domaine porte sur les acquisitions de matériels, d'équipements de protection individuelle, les EPI, et effets d'habillement notamment opérationnels.

Notre double exigence, relative à la mission et à la sécurité, guidera nos choix quant aux achats d'équipements et matériels dans une enveloppe annuelle de l'ordre de 5 millions d'euros.

Ainsi l'enveloppe globale annuelle dédiée aux investissements, dans le cadre de cette PPI, est estimée à 23 millions d'euros par an répartis entre les différentes natures de dépenses en fonction des calendriers de réalisation des projets mis en œuvre. Voilà pour ce qui est de cette PPI.

Je laisse M. le contrôleur général compléter mes propos avant de porter cette programmation pluriannuelle d'investissement et l'autorisation de programme du 8 mars 2021 sur les opérations immobilières au débat, à vos questions éventuelles et au vote. Monsieur le contrôleur général, je vous laisse la parole.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Merci madame la présidente, vous avez été très complète mais je vais apporter quelques précisions techniques.

D'une part, vous avez cité les trois grandes priorités et bien évidemment, la mission du SDMIS a été rappelée tout à l'heure, la sécurité des personnels et la transition écologique. Bien sûr, ce sont trois priorités

extrêmement importantes et, comme vous l'avez dit, dans la partie immobilière, cela concerne à la fois les sites d'état-major mais également les 100 casernes qui irriguent l'ensemble du Département du Rhône et la Métropole de Lyon. C'est un patrimoine conséquent à rénover, à entretenir et à maintenir.

Je voulais vraiment vous remercier avec le bureau et aujourd'hui le conseil d'administration, du fait de reprendre et de réévaluer l'ensemble des opérations qui n'avaient pas pu être réalisées dans les délais impartis. Vous avez cité les huit auxquelles se rajoutent deux projets absolument indispensables : la mise à niveau de la caserne de Villeurbanne-La Doua, qui est une caserne où la sollicitation opérationnelle est très importante et dont les conditions aujourd'hui d'accueil des sapeurs-pompiers méritent d'être réhabilitées.

Le bâtiment de simulation à l'école est aussi très important. La qualité du service public est bien entendu liée au matériel mais également à la qualité humaine des hommes et des femmes qui sont dans les engins. La formation des personnels, via le numérique et la simulation, est un enjeu important qui détermine le niveau de qualification de demain.

Deuxième grand sujet, vous l'avez évoqué, ce sont les systèmes d'information. Monsieur le Préfet, nous avons deux grandes réformes de portée nationale, dont le Réseau Radio du Futur pour lequel il faudra probablement être prêt en vue des Jeux Olympiques de 2024 et de la Coupe du monde de rugby en 2023. Les radios du futur sont un enjeu extrêmement important car nous devons être en phase avec le développement qui va se faire notamment avec la police nationale. Et le deuxième grand sujet, c'est le nouveau système national NEXSIS 18-112, qui est un système de traitement d'alerte national alors qu'aujourd'hui, ce sont des systèmes Départementaux qui se parlent difficilement entre eux voire pas. Il s'agit de la construction d'un grand réseau national de

traitement de l'alerte, dont le développement est inscrit pour 2023 au SDMIS.

Bien sûr, ensuite vous l'avez dit, les véhicules. Les sapeurs-pompiers vont sur les interventions avec des véhicules et, bien évidemment, il faut regarder en permanence le renouvellement et l'évolution de ces véhicules. Et l'ensemble des matériels, équipements de protection individuelle, avec notamment tous les enjeux de santé et de sécurité des personnels, sont des enjeux importants dans les années qui viennent.

En conclusion, 23 millions d'euros par an, en dehors du bail emphytéotique administratif et en dehors des remboursements des emprunts, c'est un investissement important, soutenu mais nécessaire. Permettez-moi de vous remercier de faire cette proposition qui correspond aux besoins techniques du SDMIS, nécessaires pour assurer la mission.

Voilà ce que je pouvais rajouter et, bien sûr, je peux répondre à des questions s'il y en a.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, monsieur le directeur. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

**Madame SARSELLI.-** Bonjour à tous et merci pour ce dossier complet, madame la présidente, que j'ai lu attentivement. Je ne reviendrai pas sur les paroles qui ont été prononcées mais effectivement, merci d'avoir bien précisé ces objectifs qui, en tout cas, me semblent indispensables. Chacun prêche un peu aussi pour sa paroisse, vous le savez et excusez-moi de vous interpellier sur la caserne de Sainte-Foy-lès-Lyon/Francheville. Je sais quand même qu'une sensibilisation a été faite auprès de vous et de vos équipes pour son agrandissement notamment. On est bien sur la première partie de mandat pour cette PPI, j'espère voir apparaître cet agrandissement en deuxième partie de mandat et qu'il soit retenu par l'ensemble de votre équipe autour de vous.

Je ne sais pas si ma question anticipe un petit peu sur le rapport d'après, sur le BP 2021, avec les chantiers programmés mais je voulais réinsister sur la nécessité de l'agrandissement de cette caserne. Vous le savez, elle a été construite, en 2008 pour 40 personnes et aujourd'hui, ce sont 72 sapeurs-pompiers qui sont dans cette caserne, 90 d'ici l'été, sachant qu'entre 5 et 10 JSP entrent annuellement, donc une caserne qui est bien petite pour pouvoir, je reprendrai les mots, exercer sa mission d'où une nécessité de mise à niveau.

Je voulais juste sensibiliser à nouveau là-dessus et je repose la question au niveau des chantiers programmés sur le budget primitif pour savoir si, au moins cette année, des travaux transitoires d'agrandissement pourraient être prévus pour qu'ils puissent exercer au mieux cette mission. Je rappelle que la caserne a un bassin de 36 000 habitants, ce qui est considérable et un niveau d'interventions très élevé.

Merci madame la présidente, avez-vous une réponse ou est-ce que j'attends le BP sur les chantiers programmés pour savoir si quelque chose est prévu. Merci.

**Madame KHELIFI.-** Merci madame SARSELLI. Nous allons laisser tout le monde poser des questions souhaitées et puis, nous répondrons à la fin. Monsieur KOHLHAAS.

**Monsieur KOHLHAAS.-** Dans la foulée de ce que dit Véronique SARSELLI, je souhaiterais sans urgence demander au contrôleur DELAIGUE un point, caserne par caserne, des effectifs, du nombre de missions effectuées par an.

J'imagine que chacun sait ce qu'il se passe sur son territoire mais nous devons être un certain nombre à avoir envie de connaître la totalité des mouvements et quelles sont les casernes qui effectivement sont en réelle difficulté par rapport aux effectifs de sapeurs-pompiers ou par rapport au nombre d'interventions.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur KOHLHAAS. Y a-t-il d'autres questions ? Non, je vous remercie.

Je vais répondre à Mme SARSELLI. Je n'avais pas du tout connaissance de votre demande, j'en entends parler aujourd'hui donc je vais peut-être laisser le contrôleur général DELAIGUE répondre à votre demande. Bien évidemment, comme vous l'avez indiqué, il s'agit d'une PPI de première partie de mandat et si quelque chose doit se faire, cela pourra effectivement éventuellement s'étudier pour la deuxième partie de mandat. En tout cas aujourd'hui, ce n'est pas au programme mais cela ne veut pas dire que cela ne peut pas l'être pour la suite.

Monsieur le contrôleur général, je vous laisse peut-être apporter des éléments complémentaires, si vous en avez.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Pour répondre à la question de Mme SARSELLI, je vais rebondir sur la demande de M. KOHLHAAS.

Tout d'abord, pour répondre à cette demande, nous allons pour l'ensemble des casernes établir l'ensemble des effectifs et la totalité du nombre de sorties de véhicules pour que chacun ait un panorama très clair du nombre de sapeurs-pompiers et du nombre d'interventions, pas de problème.

Justement je rebondis là-dessus pour Sainte-Foy-lès-Lyon/Francheville, c'est la caserne de sapeurs-pompiers volontaires qui doit faire le nombre de sorties d'engins le plus important, forcément puisque 21 casernes ont des volontaires et des professionnels et 80 casernes n'ont que des volontaires. Et celle qui sort le plus, est effectivement Sainte-Foy-lès-Lyon/Francheville. Nous avons une attention particulière sur cette caserne qui doit faire entre 1 500 et 2 000 sorties d'engins par an. Je dis entre 1 500 et 2 000 car, en 2020, cela a baissé un petit peu avec le COVID-19 mais à un moment donné, c'était près de 2 000 donc il y a effectivement plus de sapeurs-pompiers mais c'est une caserne qui a été construite il n'y a pas si

longtemps que cela. En tout cas, elle est identifiée comme ayant une problématique de places.

Après, je le dis aussi d'une façon générale, les 100 casernes aujourd'hui du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon accueillent plus de sapeurs-pompiers et plus de sapeurs-pompiers volontaires notamment, pour finalement faire une mission qui, certes, augmente un petit peu mais qui est globalement équivalente. C'est aussi une évolution des choses donc on ne va pas agrandir non plus les 100 casernes du Département. C'est un point important, ce n'est pas possible. Des évolutions sont nécessaires sur l'organisation des casernes par rapport au fait d'assurer une mission avec plus de monde mais une mission qui est équivalente. Nous allons travailler sur l'ensemble des demandes et des casernes.

En tout cas, nous fournirons, lors d'un prochain conseil d'administration, un état exact du nombre d'interventions et du nombre de sapeurs-pompiers, caserne par caserne.

**Madame KHELIFI.-** Oui, ce serait intéressant effectivement, je vous remercie, monsieur le directeur.

**Madame SARSELLI.-** Merci beaucoup pour la réponse, monsieur le contrôleur général.

**Madame KHELIFI.-** Merci madame SARSELLI. Est-ce que le Département souhaite dire quelque chose.

**Monsieur GUILLOTEAU.-** Je ne veux pas rentrer dans un débat mais, si vous voulez, il ne faut pas confondre le nombre de sapeurs-pompiers et le nombre de sorties. Les sapeurs-pompiers ne sont pas là tout le temps, en même temps et heureusement, ils ne sortent pas tous en même temps donc le nombre de sapeurs-pompiers ne signifie pas les mètres carrés que l'on doit avoir. C'est un débat technique.

C'est vrai que les maires souhaitent toujours avoir sur leur territoire la plus belle et la plus grande caserne qui existe mais il faut raison garder sur l'utilité des moyens sur tel ou tel territoire. En plus, les sapeurs-pompiers de Sainte-Foy profitent aussi de la caserne de Pierre-Bénite, de Brindas et de Chaponost. Donc c'est une vraie mutualisation qu'il faut aborder dans son ensemble. Je ne m'occupe pas des casernes de la Métropole, juste de celles du Département, c'est naturel, mais j'espère que durant ce mandant, comme dans le mandat précédent, la coordination entre le Département et la Métropole se passera bien. Ce qui est important, c'est de ne pas raisonner à l'aune de son seul territoire, je crois qu'il faut voir cela comme un ensemble Départemental parce que c'est un corps Départemental et c'est ce qui en fait sa qualité et aussi sa performance.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le président. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre le rapport au vote.

Qui vote contre cette PPI ? Qui souhaite s'abstenir ? Donc la PPI est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

***Le rapport R/21 – 03/02 est adopté à l'unanimité.***

**R/21 – 03/03 Budget principal du SDMIS – reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au rapport suivant qui porte sur le budget principal du SDMIS et la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020. Le rapport vous a été adressé avec votre convocation.

Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire lors de notre conseil d'administration du 20 janvier, la reprise anticipée du résultat permet la mobilisation immédiate des excédents disponibles pour assurer l'équilibre du budget primitif et couvrir, en particulier, sa section de fonctionnement pour toute l'année. Je vais laisser la parole à Mme MASSARDIER-BELLEVRAS qui va vous donner plus de

détails sur ce rapport. Madame MASSARDIER-BELLEVRAS, vous avez la parole.

**Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Merci, bonjour à tous.

Concernant la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020, il vous est présenté de manière très simple dans un tableau annexé au rapport.

Concernant la section de fonctionnement, les recettes pour l'exercice 2020 se sont élevées à 154,52 millions d'euros pour un montant de dépenses de 153,90 millions d'euros, soit un solde excédentaire de l'exercice de 625 000 euros. Dès lors que l'on tient compte de l'excédent reporté en 2019, qui était de 4,49 millions d'euros, nous avons un résultat de clôture pour la section de fonctionnement, pour l'exercice 2020, qui s'élève à 5,12 millions d'euros.

Concernant la section d'investissement, les recettes se sont élevées à 26,09 millions d'euros pour un montant de dépenses de 32,87 millions d'euros, soit un solde déficitaire de l'exercice de 6,78 millions d'euros.

L'excédent 2019 était de 12,8 millions d'euros, ce qui nous donne un résultat de clôture excédentaire de 6,02 millions d'euros.

Il reste à affecter ces résultats. L'excédent d'investissement, soit 6,02 millions d'euros, est obligatoirement affecté en investissement. Concernant l'excédent de fonctionnement, nous vous proposons de le conserver au sein de la section de fonctionnement afin de permettre l'équilibre du budget primitif 2021, qui vous sera présenté juste après.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie, madame MASSARDIER-BELLEVRAS.

Y a-t-il des questions sur cette reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 ? Monsieur le payeur Départemental, souhaitez-vous prendre parole sur ce rapport.

**Monsieur ROUSSEAU.-** Juste deux mots pour souligner premièrement que tous ces chiffrés et ces résultats, que Mme MASSARDIER-BELLEVRAS vient de présenter, correspondent évidemment en tout point à ma comptabilité, à celle que je tiens pour le SDMIS, donc ce sont des chiffres confirmés.

Deuxièmement, pour mettre en relation les résultats cumulés de l'exercice avec le rapport précédent concernant la PPI, on voit que les résultats cumulés sont quand même relativement importants mais, si on les rapproche du programme d'investissement et notamment de la moyenne annuelle prévue, surtout si on ajoute la partie investissement du bail emphytéotique et administratif et le remboursement du capital des emprunts du SDMIS, ces résultats sont quand même à pondérer à l'aune des projets nécessaires d'investissement de la structure, que vous avez votés. Ces résultats vont permettre évidemment de financer une partie des investissements et donc de minorer le besoin d'emprunts complémentaires.

Je pense qu'il faut avoir une lecture articulée entre les différents rapports, de même d'ailleurs avec celui qui va suivre, qui sera présenté par Mme MASSARDIER-BELLEVRAS. Donc je le redis : en tout point conforme à mes écritures.

**Madame KHELIFI.-** Merci Monsieur le payeur Départemental. Y a-t-il des questions ? Nous allons mettre ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc à l'unanimité pour, je vous remercie.

***Le rapport R/21 – 03/03 est adopté à l'unanimité.***

## **R/21 – 03/04 Budget principal du SDMIS - budget primitif pour l'exercice 2021**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au rapport suivant qui porte sur le budget principal du SDMIS, le budget primitif de l'exercice 2021. Le rapport relatif à ce BP vous a été adressé avec votre convocation.

Il est très détaillé, je vais vous rappeler les orientations budgétaires que nous avons arrêtées pour cette année ainsi que les grandes lignes de ce budget, avant de laisser la parole à nouveau à Mme MASSARDIER-BELLEVRAS. S'agissant des orientations budgétaires adoptées lors de la dernière séance de notre conseil d'administration, je vous rappelle qu'elles sont les suivantes :

- prendre en charge les dépenses de personnel en augmentation du fait de mesures salariales nationales ou locales, du GVT, et en tenant compte également de la suppression de la sur-cotisation patronale à la CNRACL pour l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- couvrir l'augmentation réglementaire de la dotation aux amortissements ;
- contenir les autres dépenses de fonctionnement ;
- poursuivre un programme d'investissement intégrant les priorités développées tout à l'heure dans la PPI et dont j'ai développé les trois grands objectifs.

S'agissant des grandes lignes du budget pour l'exercice 2021, voici ce qu'il faut en retenir. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 195 millions d'euros répartis entre 34,5 millions d'euros pour l'investissement et 160,5 millions pour le fonctionnement.

Pour la section d'investissement d'abord, les principales dépenses portent sur les opérations d'équipement, hors bail emphytéotique

administratif. Il s'agit de la transcription de la PPI que nous venons d'adopter. Si l'enveloppe globale de 23 millions d'euros annuels est strictement respectée, les ajustements dans la répartition entre les différentes natures de dépenses ont été nécessaires pour financer notamment les diverses acquisitions de véhicules qui n'ont pas pu se réaliser en 2020.

Au final, nous vous proposons de consacrer 5,1 millions d'euros à la gestion patrimoniale et aux opérations immobilières nouvelles, 5,4 millions d'euros aux systèmes d'information, 7,3 millions d'euros aux véhicules intégrant le reliquat des acquisitions initialement prévues en 2020 pour 1,5 million d'euros et enfin, 5,2 millions d'euros pour les acquisitions de matériels d'équipements de protection individuelle et effets d'habillement.

Les autres dépenses d'investissement sont, d'une part, des dépenses obligatoires comme le remboursement du capital de la dette et les écritures d'ordre et, d'autre part, les dépenses contractuelles s'agissant de la part investissement du bail emphytéotique administratif, le tout pour un montant global de 11,5 millions d'euros.

Ces dépenses seront principalement couvertes par la dotation aux amortissements qui s'élève à 14,2 millions d'euros et la reprise anticipée de l'excédent d'investissement qui s'élève à 6 millions d'euros. Un emprunt prévisionnel permet d'équilibrer la section d'investissement.

Concernant maintenant la section de fonctionnement, les dépenses sont en grande partie consacrées aux dépenses de personnel pour 111,14 millions d'euros, ce qui représente à peu près 70 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Cela reflète la nature des missions exercées par le SDMIS qui est, avant tout un établissement de services rendus à la population, pour lesquels la ressource humaine est la principale composante.

L'augmentation de près de 3,4 millions d'euros des prévisions de dépenses de personnel par rapport à l'an dernier s'explique par la prise en compte de la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels combinée notamment à la hausse mécanique de la masse salariale en raison des promotions individuelles, de l'ancienneté ou même de la progression des qualifications techniques des agents.

La dotation aux amortissements, portée à 14,2 millions d'euros soit une hausse de 2 millions d'euros par rapport aux prévisions de l'an dernier, traduit l'évolution de la nature des investissements du SDMIS et notamment la démarche engagée de transformation numérique.

Je tiens toutefois à souligner que cette dépense obligatoire, si elle est importante, permet de financer près de 40 % de nos investissements.

Pour finir, le SDMIS maintiendra les autres dépenses de fonctionnement sans les augmenter, au même montant global que celui voté lors du budget primitif 2020, soit environ 33 millions d'euros.

Ces dépenses seront couvertes à 92 % par les contributions des collectivités territoriales, qui ont été fixées par notre assemblée à 148,4 millions d'euros pour l'année 2021 et par la reprise anticipée des excédents dégagés les années antérieures, pour 5 millions d'euros. Les autres recettes, d'un montant total d'environ 7 millions, vous seront détaillées par Mme MASSARDIER-BELLEVRAS, à qui je redonne la parole.

**Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Merci madame la présidente. Je vais essayer de ne pas être trop redondante.

Ce qu'il faut retenir de ce budget primitif, c'est que la hausse de la section de fonctionnement s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de personnel et de la dotation aux amortissements. Le montant des dépenses d'investissement respecte l'enveloppe globale de 23 millions d'euros annuels, dédiée à la PPI.

Concernant l'investissement, nous avons vu les trois grandes catégories : les opérations d'équipements, le remboursement du capital de la dette, les opérations d'ordre.

Concernant les opérations d'équipement, nous retrouvons 7,3 millions d'euros pour les véhicules, 5,4 millions d'euros pour les systèmes d'information avec notamment des acquisitions de logiciels pour 3,7 millions, de matériels pour 1,4 million et les équipements radio et réseaux pour 300 000 euros.

Concernant la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles, elles se répartissent entre 2,3 millions d'euros pour les constructions nouvelles notamment à Tarare et Villié-Morgon et 2,3 millions d'euros pour les travaux de rénovation.

Concernant les équipements et matériels divers, 2,4 millions d'euros seront dépensés pour les EPI et l'habillement, 1,6 million d'euros pour les matériels opérationnels et 1,2 million d'euros pour les matériels hors opérationnels. Il s'agit notamment des équipements pour les magasins logistiques, les ateliers véhicules, les équipements de sport et les instruments médicaux. À cela, s'ajoutent 6 millions d'euros pour le volet investissement du BEA.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 3,1 millions d'euros pour un encours de dette de près de 61,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les opérations d'ordre, d'un montant de 2,3 millions d'euros, recouvrent surtout 1,5 million d'euros pour la neutralisation des amortissements.

Les recettes, comme vous l'a déjà dit Mme la présidente, sont pour l'essentiel la dotation aux amortissements de 14,2 millions d'euros, ce qui couvre 40 % de nos investissements.

La reprise anticipée du résultat que vous venez d'autoriser et l'excédent dégagé de la section de fonctionnement abondent les recettes

d'un peu plus de 7,8 millions d'euros. Elles seront complétées par le fonds de compensation de la TVA, estimé à 3,9 millions d'euros, quelques recettes escomptées pour des cessions notamment l'ancienne caserne de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Montrottier, des participations versées par les communes et, comme à l'accoutumée, un emprunt servira à l'équilibre de la section. Il est inscrit aujourd'hui au budget primitif pour un montant de 7,8 millions d'euros mais n'augure pas de son montant définitif en fin d'année.

Concernant les dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui s'élèvent à un peu plus de 160 millions d'euros, les charges à caractère général, je ne vais pas les énumérer, figurent en annexe au rapport mais je peux vous donner les principales dépenses. Ce sont :

- la part fonctionnement du BEA pour près de 5 millions d'euros, soit 17 % des charges à caractère général ;
- l'entretien des véhicules pour près de 4 millions d'euros ;
- des prestations d'assistance et de maintenance informatique pour près de 3 millions d'euros ;
- le nettoyage des locaux, le carburant et l'électricité qui, pour près de 1,3 million d'euros chacun, représentent 15 % des charges.

Ainsi plus de 50 % des dépenses à caractère général sont composées par le BEA, l'entretien des véhicules et des locaux, les prestations informatiques, le carburant et l'électricité.

Concernant les charges de personnel et les frais assimilés, elles représentent 111,14 millions du budget avec la masse salariale qui s'élève à 96 millions d'euros, les crédits destinés au volontariat à hauteur de 12,2 millions d'euros et les frais divers de personnel à hauteur de 2,8 millions d'euros. Sur ces 2,8 millions d'euros, je tiens à souligner que 2 millions sont pour les seuls chèques-déjeuners, le reste recouvre l'assurance du personnel et la médecine du travail.

Dans les autres dépenses de fonctionnement, on retrouve des dépenses diverses comme les subventions et participations versées à des organismes comme le CASC ou l'EPARI. Nous avons là aussi des charges financières, les intérêts des emprunts, pour 2,5 millions d'euros et la dotation aux amortissements pour 14,2 millions.

La différence entre le montant de nos recettes et celui de nos dépenses permet de dégager un excédent de 1,8 million d'euros, qui est viré à l'investissement pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, vous les connaissez, sont composées pour 92 % des contributions des collectivités territoriales. Cette année, on retrouve aussi la reprise anticipée du résultat qui nous permet une recette supplémentaire immédiatement disponible de 5,1 millions d'euros. Les autres recettes sont les suivantes :

- des recettes en matière de ressources humaines qui sont en fait des remboursements que nous percevons en contrepartie de dépenses d'ores et déjà réalisées, pour le remboursement de la quote-part salariés des chèques-déjeuners ou le remboursement pour les personnels en détachement ou mis à disposition d'autres organismes ;
- également des produits pour les interventions et prestations payantes du SDMIS qui sont estimés à 1,3 million d'euros sans que cette recette soit certaine ;
- pour finir le remboursement forfaitaire versé par la Métropole de Lyon et le Département du Rhône pour la maintenance mutualisée de leurs véhicules.

Voici le détail de ce budget primitif pour l'exercice 2021, qui traduit les orientations budgétaires décidées par le conseil d'administration.

**Madame KHELIFI.-** Merci madame MASSARDIER-BELLEVRAS. Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Non, madame la présidente. Je tenais à vous remercier parce qu'effectivement, ce budget va nous permettre de faire fonctionner le SDMIS dans d'excellentes conditions et, avec la reprise des résultats, comme cela a été évoqué, aujourd'hui il correspond aux besoins. Je voudrais vraiment vous remercier de le présenter au conseil d'administration.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le contrôleur. Monsieur le payeur Départemental, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

**Monsieur ROUSSEAU.-** Peut-être deux points, madame la présidente. Tout d'abord, souligner que le projet de budget m'apparaît tout à fait cohérent avec la PPI, cela a été indiqué mais aussi avec les résultats effectifs de réalisation de l'exercice 2020 donc c'est important. C'est vraiment une base solide de prévision budgétaire évidemment.

Le deuxième point que je voulais souligner aussi, comme l'a un peu fait le contrôleur général, c'est que la reprise anticipée du résultat, qui est intégrée dans les ressources budgétaires dès le budget primitif, permet à celui-ci de donner une bonne vision à tous les administrateurs de l'ensemble des opérations prévisibles, à cette date évidemment, sur l'ensemble de l'exercice 2021 sans attendre justement, comme c'était le cas jusqu'ici, le budget supplémentaire pour y intégrer la ressource de financement des excédents reportés.

Donc cela donne une bonne visibilité. C'est ce que le Département du Rhône fait déjà depuis plusieurs années, je trouve que cela donne une bonne visibilité à l'assemblée délibérante pour se prononcer en toute connaissance de cause.

Voilà madame la présidente, les quelques mots que je proposais d'ajouter.

**Madame KHELIFI.-** Je vous remercie pour ces propos, monsieur le payeur Départemental. Nous allons passer au débat, aux questions s'il y en a. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Monsieur CHARMOT.-** Bonjour à tous. Juste une question qui fera un rappel de ma remarque lors de la première réunion quand on parlait des orientations sur les véhicules. J'ai bien vu les éléments financiers qui ont été rappelés à ce titre, je vous en remercie. Dans ces projets d'investissement de véhicules, bien que je me souvienne de la réponse de M. le contrôleur général sur le cadre législatif, on peut aussi distinguer ou en tout cas s'intéresser à l'expérimentation de l'utilisation de véhicules de type motorcycle tel que cela a pu se faire ou se fait dans d'autres territoires ou pays.

J'ai bien compris encore une fois le cadre législatif mais peut-être, on peut s'y pencher véritablement et donc d'ores et déjà agir dans ce sens au niveau de notre conseil d'administration et possiblement identifier une ligne de crédit ou, en tout cas, une part de budget modeste pour pouvoir expérimenter ?

Dans la mesure où cette possibilité serait à notre portée, il s'agit de faire évoluer ou peut-être de donner, par caractère dérogatoire, une possibilité de l'expérimenter et donc de pouvoir financer ce type d'équipement. C'est une démarche d'avancée sur laquelle on pourrait s'engager pour permettre la mise à disposition de moyens nouveaux et complémentaires. Merci.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur CHARMOT. S'il y a d'autres questions, nous les prenons avant de répondre à celle de M. CHARMOT. Non, pas d'autre question. Monsieur le contrôleur général, je vous laisse peut-être apporter des éléments techniques sur la possibilité de mettre en œuvre des motorcycles, sur la demande d'expérimentation de M. CHARMOT. Je ne sais absolument pas si c'est faisable, je vous laisse donc répondre.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Si on regarde un petit peu dans l'histoire, des expérimentations ont eu lieu, voici une trentaine d'années notamment ici à Lyon. Avec les risques d'accident, je sais que cela n'avait pas duré très longtemps. C'était à l'époque, le corps de la communauté urbaine de Lyon qui avait tenté cette expérience.

Aujourd'hui, quand on regarde un peu ce qui peut se passer en France dans le privé, dirons-nous, et à l'étranger, à certains endroits, des infirmiers ou autres viennent en renfort sur une intervention, viennent apporter quelque chose en venant à moto. Aujourd'hui, ce dispositif n'est pas autorisé et même interdit dans le service public d'incendie et de secours puisque, comme je l'ai dit la dernière fois, aujourd'hui on ne peut pas partir tout seul sur une intervention. Vous me direz qu'on peut venir renforcer une équipe.

Il est vrai que là où cela se pratique dans certains pays, des gens partent seuls et vont lever le doute sur l'intervention avant qu'éventuellement un équipage plus important s'y rende. Ce n'est pas la stratégie française aujourd'hui dans la réglementation, c'est plutôt même, je dirai, presque le contraire ; on est davantage à mettre plutôt plus de moyens que moins et si finalement, on n'en a pas besoin, on retire. En tout cas, en matière de secours, c'est plutôt cette stratégie.

Monsieur CHARMOT, je suis désolé, je cherche l'ouverture juridique qui me permettrait éventuellement d'essayer mais ce n'est pas la tendance générale de notre pays d'aller là-dessus. En plus, je crois bien, si je peux me permettre, que nos organisations syndicales ne sont pas très favorables à ce quelqu'un parte tout seul avec une moto.

Pour autant, cela viendra peut-être à un moment donné, pourquoi pas. Je le vois plus sur un renfort plutôt que sur une intervention *a priori* mais, en tout cas, pour nous, le principe est d'envoyer toujours au moins deux ou trois personnes, c'est la règle dans nos organisations. Voilà monsieur CHARMOT

**Monsieur CHARMOT.-** Merci monsieur le contrôleur général, comme on dit, il ne faut pas craindre d'entreprendre et donc de poursuivre dans cette voie.

**Madame KHELIFI.-** Merci, en tout cas, je comprends que pour l'instant, c'est impossible.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Oui, ce n'est pas très facile mais cela n'empêche pas d'y réfléchir, c'est ce que j'entends aussi et d'avancer.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur le contrôleur général, merci monsieur CHARMOT. Y a-t-il d'autres demandes intervention, d'autres questions ? Nous allons passer au vote.

Qui est contre ce budget primitif 2021 ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour l'unanimité de vos votes.

***Le rapport R/21 – 03/04 est adopté à l'unanimité.***

**R/21 – 03/05 Budget annexe énergies renouvelables - budget primitif pour l'exercice 202**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons maintenant au budget annexe qui porte sur les énergies renouvelables pour l'exercice 2021.

Le SDMIS dispose depuis l'an dernier d'un budget annexe énergies renouvelables. Ce budget doit retracer les recettes et dépenses relatives à l'activité de production et de vente d'électricité de la régie Énergies renouvelables, qui ne peuvent figurer dans le budget principal du SDMIS. En effet, cette activité de production et de vente d'électricité étant considérée comme un service public industriel et commercial, le SDMIS a dû procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Ce mode de gestion permet de maintenir le service au sein du SDMIS tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget annexe distinct.

Les statuts de la régie prévoient que le conseil d'administration est obligatoirement consulté sur son budget préalablement à son adoption par notre conseil d'administration. Le conseil d'exploitation ayant émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 janvier dernier, je peux aujourd'hui soumettre ce budget à vos délibérations. Je laisse Mme MASSARDIER-BELLEVRAS en dire quelques mots.

**Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Ce budget annexe est très simple et permettra dans un premier temps d'équiper en panneaux photovoltaïques la caserne des Auberges (Montrottier).

En investissement, les seules dépenses sont l'acquisition des panneaux de l'ordre de 45 000 euros hors taxes, soit 54 000 euros TTC et des travaux complémentaires estimés à 6 000 euros dans le cadre de l'installation desdits panneaux, soit un total de 60 000 euros TTC. Cet investissement sera financé par un emprunt de l'ordre de 60 000 euros à contracter prochainement.

En fonctionnement, 1 200 euros de frais divers sont prévus. Cela concerne l'assurance, la location du compteur, les publicités éventuelles, ce type de frais divers.

Pour ce premier exercice, il est difficile de prévoir le montant exact des recettes que rapporteront ces panneaux. Le montant inscrit à ce jour permet le juste équilibre budgétaire, soit 1 200 euros pour la section de fonctionnement.

**Madame KHELIFI.-** Merci madame MASSARDIER-BELLEVRAS. Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose à cette présentation ?

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Madame la présidente, ce dossier a été un petit peu long à mettre en route sur le plan administratif mais c'est fait, maintenant, il est opérationnel. Bien évidemment, comme nous l'avons vu tout à l'heure dans la PPI, dans l'ensemble des constructions que nous allons réaliser, en complément de nos programmes,

ce budget annexe sera systématiquement utilisé, justement pour les énergies renouvelables

C'est fait, l'outil est en place et nous allons pouvoir l'utiliser tout simplement pour mettre en place notamment la priorité n° 3 évoquée tout à l'heure dans notre nouvelle PPI.

**Madame KHELIFI.-** C'est tout à fait cela, monsieur le contrôleur général, nous serons conduits à développer des actions telles que celle qui vient de nous être présentée et cela rentre tout à fait dans le troisième objectif qui vous a été indiqué tout à l'heure lors de la présentation de la PPI ; l'objectif de participer à la transition écologique.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, nous allons passer au vote.

Qui est contre ce budget annexe ? Qui s'abstient ?

Donc ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

***Le rapport R/21 – 03/05 est adopté à l'unanimité.***

#### **R/21 – 03/06 Budget annexe énergies renouvelables - règles d'amortissement à la section d'investissement**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons à l'avant-dernier rapport de ce conseil d'administration qui porte sur le budget annexe énergies renouvelables et les règles d'amortissement à la section d'investissement.

Dans la poursuite du rapport qui vient de vous être présenté, je vous propose de fixer les règles d'amortissement pour les installations acquises dans le cadre du budget annexe. Ces durées sont conformes à la durée de vie prévisible des différents équipements à savoir 20 ans pour les panneaux photovoltaïques et 5 ans pour les petits matériels et équipements.

Je ne sais pas s'il faut ajouter des éléments complémentaires, monsieur le contrôleur général. Ce rapport est très simple.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Oui, c'est un rapport technique nécessaire pour déterminer les amortissements donc je vous propose de le voter.

**Madame KHELIFI.-** Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, nous allons passer au vote.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

Nous l'adoptons à l'unanimité, je vous en remercie.

*Le rapport R/21 – 03/06 est adopté à l'unanimité.*

**R/21 – 03/07 Convention cadre C2021-007 entre les Hospices civils de Lyon (HCL) et le SDMIS pour la période 2021-2024**

**Madame KHELIFI.-** Nous passons au dernier rapport qui porte sur la convention cadre C2021-007 entre les Hospices civils de Lyon et le SDMIS pour la période 2021-2024. Monsieur le contrôleur général, je vous remercie de bien vouloir présenter ce rapport à l'appui duquel une communication intitulée Activité SUAP/AMU 2020 du SDMIS a été préparée et envoyée à chacun d'entre vous.

Monsieur le contrôleur général, vous avez la parole.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Merci madame la présidente. Nous allons présenter très rapidement le document, qui est très simple et dont vous avez été destinataires sur l'activité SUAP/AMU 2020 du SDMIS.

Déjà les termes : le SUAP, c'est le secours d'urgence aux personnes et l'AMU, l'aide médicale urgente. La différence entre les deux est que l'aide médicale urgente, c'est plus médical alors que le secours d'urgence aux personnes, c'est plus secouriste mais c'est toujours un peu un mélange des deux et la limite entre les deux n'est pas aussi claire que cela. Elle est claire dans les textes mais la réalité de la victime, c'est qu'elle a toujours un petit peu de SUAP et un petit peu d'aide médicale urgente.

Cela représente, je le rappelle, plus de 80 % des missions du SDMIS et de tous les SDIS en France. Aujourd'hui, c'est un sujet majeur qui est une compétence partagée entre les SDIS qui dépendent du ministère de l'Intérieur et le ministère de la Santé avec effectivement la régulation médicale et les hôpitaux. C'est une mission partagée ce qui signifie que la coordination entre les différents services est extrêmement importante.

Nous avons quelques sigles, il faut s'y faire, il y en a quelques-uns chez nous comme dans tous les services donc nous allons passer sur les sigles.

Nous allons aller directement aux trois grands enjeux de coordination entre justement les différents services :

- › la prise en compte d'une demande de secours d'urgence aux personnes ;
- › la prise en compte de la victime par les sapeurs-pompiers et la régulation médicale par le centre 15 ;
- › et l'évacuation de la victime par les sapeurs-pompiers vers un lieu adapté à sa prise en charge.

La première interface, c'est la prise en compte d'une demande de secours d'urgence aux personnes.

Que se passe-t-il ? Les personnes qui sont autour de la victime appellent les secours, soit par le 18, soit par le 112, soit par le 15 et vu le nombre de numéros, on s'est débrouillé pour que ce soit transparent. C'est-à-dire qu'à partir de là, une urgence vitale ou une circonstance particulière d'urgence est détectée à l'appel suivant des critères absolument clairs et, à ce moment-là, nous avons un départ réflexe des sapeurs-pompiers, que l'appel soit arrivé par le 15 ou par le 18 ou le 112. Dès lors que les règles du départ réflexe sont remplies, un départ réflexe a lieu. Lorsqu'il n'y a pas urgence vitale ou circonstance particulière d'urgence, à ce moment-là, cela part en régulation au centre 15, c'est la

branche bleue qui est indiquée. Les sapeurs-pompiers dans la branche bleue ne sont pas encore partis alors qu'ils sont partis dans la branche rouge.

Donc nous allons développer la branche rouge : les sapeurs-pompiers partent en départ réflexe. En 2020, ils sont partis 80 357 fois en départ réflexe, 53 963 appels venaient du 18/112 (donc, ici, chez les sapeurs-pompiers) et 26 393 fois, ils sont arrivés par le 15. Cela veut dire que 80 357 fois, nous n'avions le choix que de partir puisque nous étions, suivant les textes, dans un départ réflexe.

Sur ces 80 357 départs réflexes, nous sommes partis 73 623 fois sur des opérations de secours SUAP/AMU c'est-à-dire que l'on est parti que pour cela. Il s'agit des situations suivantes : la détresse respiratoire ; l'altération de la conscience ; la suspicion d'accident vasculaire cérébral ; la personne restant à terre suite à une chute ; la tentative de suicide avec risque imminent ; l'intoxication collective ; l'arrêt cardiaque, la mort subite ; la douleur thoracique aggravée ; les hémorragies sévères... Toutes ces interventions sont des départs réflexes SUAP/AMU.

Mais vous avez aussi 5 938 missions de SUAP/AMU dans les accidents de la circulation, 438 missions de SUAP/AMU dans les incendies et 358 missions SUAP/AMU dans les opérations de secours, opérations diverses. Tout cela représente plus de 80 % de nos interventions.

Deuxième point, il n'y avait pas urgence vitale ou circonstance particulière d'urgence détectée à l'appel. On ne sait pas bien, on est dans une zone un peu grise : là, cela part en régulation au centre 15 c'est-à-dire que les sapeurs-pompiers ne sont pas partis. Donc cela peut être un conseil médical, ce n'est pas nous, une médecine libérale, ce n'est pas nous, SOS médecins, ce n'est pas nous, les ambulanciers privés, ce n'est pas nous, le SMUR et les moyens du SDMIS. Là, les moyens du SDMIS ont été déclenchés par le médecin régulateur 3 757 fois pour des assistances, les termes sont importants, et 2 085 fois pour des carences

d'ambulanciers privés. Cela, nous voulons le voir disparaître parce que ce n'est pas notre métier mais là aussi le SDMIS assure un peu la sécurité de tout le monde. Si le chiffre reste raisonnable, pourquoi pas, mais l'idée est quand même que cela doit tendre plutôt vers zéro.

Donc, nous venons de voir les situations : on part ou on ne part pas. Deuxième affaire, on est parti pour la prise en compte de la victime par les sapeurs-pompiers et je rappelle que les sapeurs-pompiers sont souvent les premiers et souvent seuls avec la victime. Là, ils prennent en compte la victime et, à ce moment-là, ils passent un message au médecin régulateur qui est au centre 15 parce que la loi le demande. La loi l'y oblige.

Là, nous avons un élément nouveau, madame la présidente, mesdames et messieurs les administrateurs, c'est l'abordage de la victime et la saisie des données sur une tablette numérique, donc l'ensemble est numérisé à ce moment-là. C'est très important parce qu'après, grâce au numérique, les données saisies va suivre partout.

Et là, vous avez les chiffres de 2020 : 8 396 Blanc, bilan simplifié, état léger ; 52 637 bilans Vert, état nécessitant une régulation ; 17 398 Jaune, état grave, renfort médical à envisager ; 2 270 Rouge, extrêmes urgences.

Avec le centre 15 qui, je le rappelle, dépend des Hospices civils de Lyon, -et c'est le lien avec le rapport et la convention cadre que nous allons examiner ensuite-, nous avons défini un corridor d'accès c'est-à-dire que nous avons quatre lignes privilégiées, la rouge, la jaune, la verte et la blanche, qui nous permettent d'accéder directement sur celui qui va prendre la décision.

Au niveau des sapeurs-pompiers, un pré-tri a été réalisé de façon à arriver sur celui qui doit décider au niveau du centre 15 et, à partir de là, est prise la décision éventuellement de non-transport, d'envoi d'un SMUR en renfort ou tout simplement d'orienter la victime seule avec les

sapeurs-pompiers vers un centre, vers un lieu de destination. Nous venons de voir la deuxième interface.

La troisième interface, c'est l'évacuation de la victime par les sapeurs-pompiers vers le lieu adapté à sa prise en charge. Là, on retrouve de nouveau le bilan numérique qui, lorsqu'il est traité par le médecin régulateur, est envoyé directement au service d'accueil d'urgence qui va recevoir la victime, ce qui fait que, depuis que ce système est en place, la victime et les sapeurs-pompiers sont attendus au service d'accueil d'urgence (SAU).

Maintenant, lorsque les sapeurs-pompiers arrivent dans les SAU, la victime est attendue, et on sait si c'est une victime Rouge, Jaune, Verte ou Blanche, donc elle va être prise en charge et des éléments tels que des photos, des copies d'ordonnance auront été transmis à l'avance. Là, 64 318 victimes ont été transférées. Vous allez me demander où sont passées les autres victimes : tout simplement, elles n'ont pas été transportées. On ne transporte pas la totalité des personnes lors des 80 000 départs, à la fin seulement 64 318 victimes sont transportées.

Voilà ce que je voulais vous présenter sur l'activité SUAP/AMU au SDMIS.

Nous en arrivons donc, madame la présidente, au dernier rapport du conseil d'administration. Cela fait des années que l'on s'entend bien avec le SAMU, cela fait des années que l'on s'entend bien avec les Hospices civils de Lyon mais cela fait des années que rien n'est signé entre nous. On s'entend bien mais il manquait simplement de tout mettre en forme dans un document, signé par tous !

Nous allons le faire, si le conseil d'administration en est d'accord. En tout cas, les Hospices civils de Lyon en sont d'accord, le SAMU en est d'accord et les services d'accueil d'urgence en sont d'accord également. Cela les intéresse beaucoup, eux aussi, de recevoir une victime qu'ils ont identifiée avant qu'elle arrive.

Nous avons un rapport, une convention cadre qui va notamment prendre en compte les nouveaux bilans numériques, dont je rappelle que l'investissement a été totalement supporté par le SDNIS. Cette réforme fait l'objet d'un plébiscite de la part de tous les sapeurs-pompiers professionnels, de tous les sapeurs-pompiers volontaires et du SAMU.

C'est suffisamment rare pour apprécier quand même ce point-là. Ce sont des améliorations considérables pour la victime, pour les sapeurs-pompiers, pour les médecins, donc c'est un point important.

Ces trois interfaces d'échange sont améliorées grâce à ce transfert numérique et puis, deuxième chose, avec cette convention, les Hospices civils de Lyon sont expérimentateurs pour le SAS 69, le Service d'Accès aux Soins dans le Département du Rhône sachant que 22 Départements sont expérimentateurs.

Dans cette convention, les HCL ont souhaité nous associer donc nous sommes partenaires. Cela est très important pour nous parce que cela nous permettra, dans une structure qui va être encore plus grosse que le centre 15 d'aujourd'hui, de conserver nos corridors d'accès permettant effectivement un accès privilégié, prioritaire de régulation et c'est très important.

C'est très important pour la victime qui a un parcours plus rapide, c'est très important pour nous parce que nos équipes ne perdent pas de temps inutilement et sont disponibles pour assurer la sécurité.

La convention comprend de nombreux titres :

- titre 1 - L'organisation du secours d'urgence aux personnes et l'aide médicale d'urgence ;
- titre 2 - Comprendre la transmission numérique qui maintenant ne fait plus peur et donc est acquise avec nos partenaires ;

- › titre 3 - Le parcours du VSAV et de sa victime dans les services d'accueil d'urgence avec, à disposition particulière de la part des HCL, un accueil des partenaires notamment police, gendarmerie et sapeurs-pompiers lorsqu'ils sont eux-mêmes blessés ;
- › titre 4 - Les liaisons techniques ;
- › titre 5 - La conservation et l'entretien de nos matériels médico-secouristes, ce qui nous permet à l'hôpital de changer de matériel pour repartir avec du matériel en état ;
- › titre 6 - La démarche qualité ;
- › titre 7 - Prospectives et évolutions : je l'ai dit tout à l'heure, avec le SAS mais également, monsieur le Préfet, avec le contrat général interministériel en cas d'attentat terroriste. Forcément, les HCL ont beaucoup de matériel médical mais nous aussi, et dans le travail en commun, on retrouve, madame la présidente, du quotidien à l'exceptionnel. Il s'agit bien de travailler ensemble dans le quotidien et dans l'exceptionnel, c'est un point bien sûr important.

Voilà, madame la présidente, mesdames et messieurs les administrateurs, cette convention un peu historique quand même entre les « blancs et les rouges », c'est suffisamment rare pour le souligner, même si nous n'avons pas d'échange financier, ce qui a quand même facilité les choses.

**Madame KHELIFI.-** Merci beaucoup pour cette présentation monsieur le directeur. Y a-t-il des questions ou des remarques ?  
Monsieur KOHLHAAS.

**Monsieur KOHLHAAS.-** Merci, je voulais un peu réagir à l'humour du contrôleur général DELAIGUE.

Je partage complètement et j'avoue que cette convention et surtout ce qui a été démontré dans les évolutions numériques, donnent envie. J'ai eu la chance dans une autre vie un peu préhistorique, c'était la fin des années 80, de faire mon mémoire d'infirmier sur le SAMU et de travailler au SAMU.

Je voulais confirmer que, contrairement d'ailleurs à l'époque à beaucoup de Départements de France, l'entente entre les blancs et les rouges était plutôt bonne dans le Département du Rhône, et dire l'envie que génère ce qu'il vient de décrire dans ce dispositif numérique et dans cette convention, qu'il nomme d'historique. J'insiste là-dessus, sur ce que cela peut faire gagner comme temps bien sûr d'abord aux victimes mais aussi aux sapeurs-pompiers, que ce soit dans les services d'accueil des urgences où j'ai passé quelques années ou que ce soit au SAMU. Je pense que c'est vraiment un enjeu essentiel et je soutiens complètement ce projet de convention cadre.

**Madame KHELIFI.-** Merci monsieur KOHLHAAS.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Bien, nous allons passer au vote.

Qui est contre cette convention quadriennale ? Qui s'abstient ? Donc unanimité, je vous remercie.

***Le rapport R/21 – 03/07 est adopté à l'unanimité.***

**Madame KHELIFI.-** Pour clore ce conseil d'administration, je voulais adresser des pensées particulières, un hommage particulier en cette occasion de la Journée internationale des droits des femmes, à nos 61 femmes sapeurs-pompiers professionnelles, nos 1 067 femmes sapeurs-pompiers volontaires et nos 181 femmes PATS, personnels administratifs, techniques et spécialisés. Et puis vous informer, mais je crois

que je l'avais déjà dit, de la mise en œuvre, je l'espère dans les mois prochains, d'un plan d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du SDMIS. Nous allons travailler dans les semaines à venir, pour élaborer un plan que j'espère ambitieux.

Avant de clore notre séance, je rappelle que compte tenu de la situation sanitaire, les visites du site de Saint-Priest qui étaient prévues ce jour ont été annulées. Nous les reprogrammons donc au lundi 17 mai, avec les mêmes horaires, à savoir une visite de 10 heures à 12 heures 30, un repas de 12 heures 30 à 14 heures au self de l'école Départementale-métropolitaine de Saint-Priest, un conseil d'administration de 14 heures à 15 heures 30 qui portera notamment, je le rappelle, sur le compte administratif et puis, une autre possibilité de visite de 15 heures 30 à 18 heures juste après le conseil d'administration.

Vous recevrez prochainement des informations sur la possibilité de vous inscrire à ces différentes visites.

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie et j'espère vous retrouver le 17 mai en présentiel. Bonne journée à toutes et tous !

*(La séance est levée à 15 heures 50.)*

Zémorda KHELIFI

Présidente

